L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS,
SAMEDI MATIN, 10 OCTOBRE.

FEUILLETON.

LES AVENTURES DU CHEVALIER D'ÉON.

TROISIÈME PARTIE.

L'EXODE.

CHAPITRE III.

L'ENLÈVEMENT.

—Suite—

Après quoi, le groupe des assaillants s'était éloigné, laissant le patient se débrouiller comme il l'entendrait dans le fond d'un fossé.....

.....Le maréchal d'Estrées avait été plus heureux. L'affaire avait été un moment assez chaude ; mais en n'avait été qu'un feu de paille. L'ennemi nous trouvant partout en force sur les divers points où il nous tâtait, sonnait et battait en retraite. Le camp, un moment au désert et si morne, se remplissait de nouveau et du bruit joyeux des troupes rentrant, tambour battant, enseignes déployées, dans leurs quartiers respectifs. On ne se battait plus que sur le rêvers d'un petit plateau baisé que le maréchal avait vu tout à l'heure, non sans admiration, escalader sous une pluie de feu par la colonne du capitaine Régnier, qu'on distinguait à la longueur de ses grenadiers, lesquels jours flanqué d'un petit officier dont l'épée infatigable étincelait sans cesse à travers la fumée.

Bientôt le maréchal, fier radieux, apparut sur l'aire de son quartier-général, à la tête de son brillant escadron de gendarmerie et d'aides-de-camp. Une halte avait coupé en deux son panache. Mais il n'en était pas plus mécontent. Son visage joyial, cordial, martial était un peu noirci par la fumée de la poudre. Mais ce hâle glorieux, lui allait bien. S'élevant complaisamment sur son grand cheval, il assistait au défilé des troupes revenant du combat. Il répondait, par un gracieux salut, au salut du drapeau et aux acclamations des soldats.

Par ci, par-là, il y avait bien quelques bras en écharpe, quelque front bandé, et le tambour-major, toute la musique manquer à l'appel plus d'un homme ; mais qu'il n'avait pas déserté. Mais que voulez-vous ? à la guerre comme à la guerre. Quine peut pas faire d'omelette sans casser des œufs.

Quand le défilé eut cessé et qu'il eut un peu de répit :

—Ce n'était qu'une alerte, dit le maréchal d'un air à la fois satisfait et désappointé. Ils battent la chamade. Nous en serons quittes, encore cette fois, pour la peur..... qu'ils ont eue. Allons, allons, messieurs, je suis content de vous. C'est un bel intermède pour la fête du roi. Nous lui enverrons demain un bouquet de drapeaux, et, grâce à Dieu, il ne nous aura pas coûté trop cher. Personne autour de moi ne manque, je crois, à l'appel. Et ce Valcroissaul, se serait-il fait mener par hasard ? Ce serait une bonne fin. Et d'Eon ? mon petit d'Eon, je ne l'ai pas vu revenir et crois n'l allait me faire reproche de son absence. Ce serait vraiment dommage : un garçon qui chantait si bien !

—Et qui se battait encore mieux, on peut le dire, observa un des aides-de-camp du maréchal, M. de Jarnac ; je l'ai vu un moment donner à la tête d'une colonne. Il marchait cette fois avec le capitaine Régnier, tous deux ensouillant leurs grenadiers à les suivre. Et le chemin était chaud. On y laissait une file à chaque pas. Tudieu ! quelle cadence ! Si on revient, ce seront deux bons amis !

—Brave enfant, va ! dit le maréchal.

Et, se reprochant le laconisme un peu sec d'une oraison funèbre destinée pour un officier auquel il s'intéressait plus qu'il ne voulait le laisser paraître, il ressaya aussitôt de sa panoplie une large fourture.

Cependant un grand bruit de pas, de cris d'armes, qui fit surs auter et piaffer les chevaux, se fit entendre sur la grande rue du camp aux approches du quartier-général.

Les soldats, debout sur le seuil de leurs tentes, avaient quitté leur marmite pour faire la haie devant un cortège qui n'excitait la peine, car il était salué par tout d'acclamations, de hurrahs, d'applaudissements enthousiastes.

C'était la colonne des grenadiers du capitaine Régnier, c'est-à-dire ce qui en restait, la moitié à peu près.

En tête de la colonne, qu'animait appelée à l'*Marseillaise* ou la *Salamandre* parce qu'elle était toujours la première au feu et en revenant toujours la dernière, marchaient quatre vieux grenadiers portant un fauteuil de bois entrecroisés.

Sur cette civière un jeune officier tout blanc était couché sur un faisceau de drapeaux ennemis, dont de la chiourme qui l'avait enrichie pour sa part d'une grande enseigne jaune aux aigles noirs adossés.

A côté de lui, surtout la tête pendante du blessé, le front bandé, le nez [illegible] larmes aux yeux le vieux capitaine Régnier.

Le maréchal mit le chapeau à la main, imité par tout son état major.

—Eh quoi ! mon pauvre d'Eon, demanda-t-il au blessé en se penchant avec un affectueux intérêt sur l'enseigne de son cheval, ta, l'on donc laissé blesser ?

—Une petite balle dans l'épaule, répondit d'Eon d'une voix tremblante, tandis qu'un faible sourire errait sur ses lèvres décolorées..... pour éteindre mes épaulettes noyées.

—Et reçu l'interrogea avec un intérêt croissant le maréchal, qui venait de s'apercevoir que la main droite de d'Eon, Régnier tenait la gauche était enveloppée de linges sanglants.

—Bah ! répondit d'Eon, une petite estafilade ; mais j'ai tué l'homme et j'ai son drapeau. Si je vis en vie, monsieur le maréchal, n'oubliez ce brave Régnier. Sans lui, c'était fini..... je tout..... chantais plus maconten. Son visage joyial, cordial, martial était un peu noirci par la fumée de la poudre. Mais ce hâle glorieux, lui allait bien. S'élevant complaisamment sur son grand cheval, il assistait au défilé des troupes revenant du combat. Il répondait, par un gracieux salut, au salut du drapeau et aux acclamations des soldats.

—Faites-vous, mon cher enfant, faites-vous interpréter Régnier de sa sorte pendant que je m'occupe de vous faire panser. Le chirurgien a bien détesté de vous laisser partir.

—Eh bien ! reprit-il, Régnier, ne pas s'empêcher de demander en souriant à la maîtresse M. de Jarnac, trouvez vous maintenant qu'on peut chanter Nicette comme une actrice et se battre comme un héros ?

—Ah ! monsieur, murmura Régnier tout confus, quelles choses ! Il n'en faut pas tant pour faire un brave comme Monsieur.

Le maréchal d'Estrées, qui avait vu au milieu des balles comme sous une pluie de roses. Et il trouvait encore le temps de me dire : Capitaine, parez ! capitaine, parez ! quand je marchais au milieu de tous endroits. Il n'a paré trois ou quatre coups de sabre à mon adresse, je peux bien le dire, celui qu'il a reçu n'était destiné qu'à vous. Vous avez raison, monsieur, c'est un héros.

—Que dit-il ? demanda d'Eon d'une voix faible, en essayant de se soulever sur son séant.

—Je dis, répéta Régnier, que je fais mes excuses à vous, à M. le maréchal et à ces messieurs, de n'aurais jamais cru qu'on fût assez fin coucher et rudo brasi... Ah ! qu'on fait plus la guerre comme autrefois !

—Eh bien ! mon vieux Régnier, le trouvez-tu digne de l'offrir ton brevet, maintenant ? demanda le maréchal avec une bienveillance narquoise.

—Oh ! monsieur le maréchal.....

—Allons, petit d'Eon, —dit le maréchal, en s'adressant au blessé, qui avait compris d'avance et était parvenu, non sans efforts, à dégager sa main gauche de celle de Régnier et à tirer de la poche de son habit un papier qu'il tendait au vieux capitaine, —allons, petit d'Eon, donne lui sa croix. Ce n'est pas tout de se bien battre, il faut se venger.

—Merci, M. le maréchal, murmura d'Eon, pendant que Régnier l'embrassait en pleurant.

—A ton tour, continua le maréchal, Régnier, remis-lui la paroille, et prête-lui ton cœur sur la poitrine, cela l'aidera à guérir plus vite.

En détachant sa propre croix de Saint-Louis pendante sur son baudrier, le maréchal la tendit au capitaine qui l'attacha sur la poitrine de d'Eon, au applaudissements et aux acclamations de tous les assistants, en murmurant :

—Ah ! cette fois, me voilà tout à fait heureux !

Et maintenant, mon petit d'Eon, poursuivit le maréchal, il faut aller se reposer et se bien soigner. Allons, messieurs, ajouta-t-il en se tournant vers son état-major, la journée a été bonne. Mais la représentation, comme vous le voyez, ne peut continuer, par suite d'indisposition de notre première chanteuse.

Et le maréchal, descendant de son cheval sous un pan par un aide-de-camp, rentra dans son cabinet au quartier général.

Au moment où le cortège qui emportait d'Eon reprenait sa marche vers l'hôpital établi à l'extrémité orientale du camp, un homme sans chapeau, aux sourcils bouclés, à la bonne pelisse déchirée, s'élança vers la civière et se jeta sur la main non blessée du d'Eon, la couvrant de baisers et de larmes.

—Ciel ! que vois-je ! s'écriait-il à travers ses sanglots. Ah ! mon pauvre maître, pourquoi faut-il que je vous trouve en cet état ! Comment vous dire !.....

Le blessé, se soulevant sur son séant, pâle, les yeux brillants de fièvre :

—Et Olga ? demanda-t-il à l'oreille de Bourgogne.

—Enlevée ! répondit Bourgogne, j'ai reconnu en tête des ravisseurs le marquis de Valcroissant et son valet Champagne. J'ai résisté tant que j'ai pu. J'ai été roué de coups. Que ne suis-je mort ! Mais je le retrouverai, je le jure, je le retrouverai.

—Misérable ! s'écria d'Eon avec rage. Tout ce qui lui demeurait de forces s'épuisa dans ce cri. Il s'évanouit.

.....

Quelques minutes après, Bourgogne, à qui Régnier n'avait pas voulu permettre d'accompagner son maître, venait demander asile à Loriot, qui, en le revoyant, ne put s'empêcher de lui témoigner son mécontentement par une bourrade.

—Te voilà, grommela-t-il, tu as joliement travaillé, mauvais soldat !

—Ah ! hurla Bourgogne, fais donc attention, je suis blessé, moi aussi.

—Dans le dos, dit Loriot avec une nausée de mépris.

—Peut-être trop peu les lâches qui m'ont frappé, déclara Bourgogne, pour leur montrer autre chose.

FIN DE LA TROISIÈME PARTIE.

QUATRIÈME PARTIE.

L'ABBÉ DE BOISFLEURY.

CHAPITRE PREMIER.

UNE FÊTE A L'HÔTEL D'EVREUX.

Nous connaissons maintenant assez le chevalier d'Eon pour ne pas nous étonner de le voir, une semaine après les événements que nous avons racontés, guéri ou à peu près de sa double blessure, par un de ces miracles d'énergie et de vitalité familiers à une constitution taillée pour les aventures, et sur l'acier de laquelle tout glissait, même la douleur, courant la poste et brûlant les chemins dans la direction de Paris.

Nous connaissons aussi assez notre héros pour n'être pas surpris d'apprendre ce qui suit : à peine après avoir hâtivement rendu du compte de sa mission à M. Rouillé, son ministre, et reçu les éloges et les promesses auxquels son succès lui donnait droit, il sollicita un congé de repos, qu'il employa, au lieu d'aller à Tonnerre boire en famille le vin de ses vignes, à chercher incognito à Paris, avec la fièvre d'une double impatience, celle de l'amour et celle de la vengeance, la trace d'Olga et de son ravisseur.

Le chevalier n'avait pas de préjugés. Il ne fit point confidence de ses griefs au lieutenant de police et se garda bien de mettre les limiers de M. Berryer dans la confidence de ses investigations. Il ne s'en rapporta qu'à lui du soin de dépister son odieux mais habile rival, et, sur une inspiration subite, qui faisait honneur à son plus comme on va le voir, il alla tout d'abord aux informations et aux nouvelles auprès de Mme de Pompadour.

Non qu'il ait fait appel directement au concours de la favorite. Mme de Pompadour n'aimait ni l'ambitieux prince de Conti, ni le spirituel comte de Broglie, c'est-à-dire les deux chefs successifs de cette agence mystérieuse de la correspondance secrète du Louis XV à l'étranger. Ce ministère caché, faisant sourdement la guerre à l'autre, ce vaste réseau de négociations indépendantes, servi par des diplomates de cape et d'épée, dans les fils duquel avait déjà trébuché le pied de plus d'un puissant personnage qui, dans sa chute, s'était cassé le nez, ne disait pas qui vaille à Mme de Pompadour. Tout ce qui touchait à ce nid d'intrigues lui était justement suspect et excitait en elle la double jalousie de la femme et de la maîtresse.

Le chevalier d'Eon n'eut donc garde de se recommander de ses services auprès de Mme de Pompadour, étaient un titre à la disgrace, et de solliciter, pour pénétrer dans l'intimité de la favorite, une invitation qui lui eût peut-être été refusée.

A continuer.)

ADRESSE AU PEUPLE DES ETATS-UNIS

Nouvelle-Orléans, 23 Septembre 1874.

Les soussignés, membres d'un comité nommé à une réunion du comité des 70, du comité central d'Etat et du comité de surveillance, représentant l'opposition à l'usurpation de William Pitt Kellogg, chargés de préparer un exposé des récents événements en Louisiane et une adresse au peuple des Etats-Unis, soumettent respectueusement ce qui suit à votre impartiale considération.

Il a été démontré et porté à la connaissance du peuple par la publication dans tous les principaux journaux des Etats-Unis, que peu de temps après l'élection de novembre 1872, par Pacteur Régis du juge de district des Etats-Unis, ainsi et mise en vigueur par des soldats du gouvernement fédéral, envoyés pour cet objet de Pensacola à la Nouvelle-Orléans, la fraude d'Etat avait été saisie pendant la nuit.

Une prétendue Législature, composée en grande partie des candidats battus, a été organisée et William Pitt Kellogg a été imposé au peuple de la Louisiane comme gouverneur, et C. C. Antoine comme lieutenant gouverneur, quand tous deux avaient été battus par de fortes majorités, comme cela résultait du dépouillement récent des retours officiels des votes donnés.

Sans entrer dans les détails, il suffit pour le moment de compter du langage du conseil du Sénat des Etats-Unis du 26 février, 1875, (Report No 457, 42e. Congrès, 3me session, page 14) :

"Votre comité est, en conséquence, amené à la conclusion que si l'élection tenue en novembre 1872, n'est pas absolument nulle en raison de fraudes commises, McEnery et ses collègues aux fonctions d'Etat et les personnes certifiées comme membres de la Législature par le Bureau de Défénet, devraient être reconnus comme le gouvernement légal de l'Etat ; en tenant compte de tous les faits établis devant votre comité, il n'y a pas à sortir de l'alternative que le gouvernement McEnery doit être reconnu par le Congrès ou que le Congrès doit pourvoir à une réélection."

Et plus loin, p. 45 :

"Si le Sénat est disposé à ne pas aller au-delà des retours officiels de l'élection, alors le gouvernement McEnery et sa Législature doivent être reconnus comme le gouvernement légal de l'Etat."

Personne ne croit, personne n'a l'audace de prétendre que Kellogg et ses associés ont été élus, le fait étant établi par le compte réel des retours officiels des votes donnés, fait en présence du comité du Sénat, que McEnery, Penn et leurs associés avaient été élus ; la seule question était de savoir si cette élection était nulle à raison de fraudes.

Protestant, comme nous le faisons, que le comité du Sénat n'avait pas à s'occuper de la question de fraude dans une élection d'Etat, et que le gouvernement fédéral dans toutes ses départements, était lié par les retours officiels des votes donnés, nous affirmons que le gouvernement McEnery a été légalement et régulièrement élu.

Le comité du Sénat et le peuple des Etats-au Nord, ont été généralement induits en erreur et "sont arrivés à une fausse conclusion en admettant comme vraies les deux propositions suivantes.

1o.- Que les votants de couleur en Louisiane dépassaient de beaucoup en nombre les votants blancs ;

2o.—Que les votants de couleur et les républicains blancs avaient voté en masse pour la liste Kellogg.

1o.—Le recensement de 1870 a été fait pendant les mois de juillet et d'août, au moment où il est connu que des milliers de blancs sont absents de l'Etat pour leurs affaires ou pour leurs plaisirs. Les gens de couleur n'ont ni les moyens ni le désir de voyager ; et ce recensement, tout en pouvant donner des renseignements exacts sur la population de couleur, n'est pas un exposé correct en ce qui concerne la population blanche.

Ce recensement inuique qu'il y avait en juillet et août 1870 :

Blancs du sexe masculin	183 (63)
Gens de couleur du	178 784
Excédant de blancs	4 247

Sur le nombre de blancs ci-dessus il y en avait au-dessus de 21 ans..... 87 066

Sur le nombre des gens de couleur ci-dessus il y en avait au-dessus de 21 ans..... 86 913

Excédant de blancs au-dessus de 21 ans..... 153

Par une règle arbitraire, les compilateurs du recensement ont classé parmi les gens au-dessus de 21 ans toutes les personnes dont l'âge était inconnu. On sait que presque tous les blancs au-dessus de l'âge de puberté sont capables de dire leur âge, de sorte que peu de blancs auront été mal classés.

Tandis que beaucoup de nègres ne peuvent donner un renseignement exact sur ce sujet. Très peu de blancs au-dessous de 21 ans ont donc été classés au-dessus de cet âge, tandis que beaucoup de nègres au-dessous de 21 ans auront été classés au-dessus de 21 ans, par suite de leur ignorance sur leur âge.

Ce recensement a été fait sous les auspices du parti républicain, et on n'allègue pas qu'il ait été injuste pour la population de couleur ni qu'il ait diminué la force numérique de cette race, composée des amis et adhérents de ce parti.

Il donne les chiffres suivants :

Population de couleur	364.210
do. blanche	362,065
Excédant de la population de couleur	2,145
Blancs	183,631
Blanches	179,634
Excédant de blancs	3,997
Femmes de couleur	185,426
Hommes do.	178,784
Excédant de femmes de couleur	6,642

Cette disparité dans les deux sexes des deux races respectivement, montre que si la proportion de un à cinq, est une base correcte pour l'évaluation du nombre des votants de la race blanche avec son excédant de 3,997, une proportion différente doit être prise pour fixer celui de la race de couleur avec son excédant de 6,642 femmes.

Comme faisant partie de l'historique des événements et comme preuve de notre situation désespérée, nous insérons ici un appel au président des Etats-Unis par le comité de 70, appel qui lui a été envoyé par télégraphe le 9 septembre 1874, dont on n'a tenu aucun compte, et qui, nous avons lieu de le croire, a été supprimé et ne jamais pu passer sous les yeux du Président.

Nouvelle-Orléans, 9 septembre 1874.

A son Excellence U. S. Grant, président à Washington, D. C.

Monsieur,

Par ordre du comité des 70, dont je suis président, je vous soumets les résolutions et l'appel suivants, adoptés à une réunion libre son.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement,

R. H. MARR.

Salle du Comité des 70, Nille-Orléans, 8 sept. 1874.

Résolu que ce Comité, ait nom des conservateurs de la Louisiane, adresse l'appel suivant au Président des Etats-Unis.

A Son Excellence U. S. Grant, Président des Etats-Unis d'Amérique.

Le Comité des 70, corps qui représente proprement les Conservateurs de la Louisiane, se référant à votre ordre récent qui place une partie de l'armée des Etats-Unis sous la direction du département de la justice, pour être employé dans cet Etat, et d'autres Etats du Sud, vous rappelle respectueusement que la peuple de cet Etat, que nous avons l'honneur de représenter, a après deux ans de lutte contre le pouvoir de ce qu'il considère comme une odieuse corruption, été, par votre action et par l'inaction du Congrès, renvoyé à un scrutin comme étant le seul remède à ses difficultés.

L'élection prochaine a donc plus qu'une importance ordinaire. Les chances sont contre les masses conservatrices, bien qu'elles aient une majorité indubitable, puisque le mécanisme de l'élection est dans les mains du gouverneur de fait, mécanisme arrangé avec soin par lui et ses coadjuteurs dans le but exprès de renverser la volonté populaire. Les conservateurs, néanmoins, croient qu'ils peuvent surmonter même ces avantages au moyen d'une organisation complète et de la plus grande vigilance. Vous pouvez donc imaginer avec quelle surprise nous avons intimidé à prendre la nouvelle que vous aviez placé les troupes qui doivent être envoyées parmi nous, à la disposition de l'avocat-général des Etats Unis, dans la but d'assister le marshall de ce district (S. B. Packard) à exercer des poursuites contre notre population.

Sans la moindre intention de manquer de respect et mûs par un sentiment de devoir public, nous nous permettrons de vous rappeler que dans l'opinion du peuple de cet Etat, et, nous le croyons, de tout le pays, que cette opinion soit ou non fondée, le gouvernement actuel de la Louisiane doit sa fausse existence en grande partie à l'encouragement et à l'appui actif de l'avocat-général lui-même ; et que le marshall, à qui le contrôle des troupes est maintenant remis, a été un de ceux qui ont le plus activement mêlé pris part aux manœuvres judiciaires et politiques au moyen desquelles l'usurpation a été effée ; qu'il a été dans l'ami et l'appui du gouverneur de fait ; qu'il était le président de la dernière Convention républicaine de cet Etat, dont les candidatures au Congrès et aux autres emplois sont actuellement devant le peuple ; qu'il est, maintenant, comme il a été depuis plusieurs années, président du Comité central d'Etat du parti républicain de la Louisiane, et qu'il est, en conséquence, lié comme un homme de parti plein d'amertume, à combattre les droits des Conservateurs.

Avec les troupes fédérales sous les ordres du président du Comité Central d'Etat du parti républicain, il est manifeste qu'une élection loyale est improbable, nous pouvons donc encore être déçus dans nos efforts pour obtenir le remède à nos maux.

Si nous comprenons bien les sentiments de notre population, elle n'a aucune objection à ce que vous envoyiez des troupes en Louisiane, pourvu qu'elles y viennent pour assurer le bon ordre et un exercice sincère de la franchise électorale par les blancs et les noirs, surtout quand le gouvernement actuel d'Etat n'ayant pas été choisi par le peuple, et n'ayant ni son affection ni sa confiance, c'est montré entièrement incapable d'administrer les affaires de l'Etat et d'y maintenir l'ordre.

Mais nous protestons sincèrement contre la mise des troupes en Louisiane à la veille d'une élection aussi importante que celle qui est proche, sous le contrôle des officiers civils, qui tous deux sont identifiés avec l'usurpation, et dont l'un est actuellement le président du comité central d'Etat du parti politique qui soutient l'usurpation. Nous en appelons à vous franchement et nous vous demandons : "est-ce juste ?" Si vous voulez remplacer le marshall actuel de ce district et nommer quelqu'un qui ne soit identifié avec aucun parti et qui ait la confiance des deux et on peut facilement trouver des hommes remplissant ces conditions), nous ne ferons aucune objection à la venue des troupes en Louisiane dans le but de maintenir la paix et de garantir une élection loyale.

La classe de la population que nous représentons, n'a rien à gagner par le désordre mais a tout à y perdre. Si vous considérez de votre devoir, en vertu de la loi, d'employer des troupes ici, il nous semble que justice exigerait qu'elles ne fussent pas placées, ni directement, ni indirectement, sous le contrôle d'un marshall qui est un homme de parti, qui est un défenseur actif de l'usurpation, et le chef reconnu d'un des partis engagés dans la lutte.

Signé: R. H. MARR,
Président du comité des 70.

Pour démontrer l'attention primitive de l'usurpation de Kellogg de manipuler l'enregistrement et l'élection de façon à assurer le succès au parti radical, nous soumettons l'analyse suivante des conférences qui ont eu lieu entre le gouvernement légal de McEnery et Penn et le gouvernement usurpateur de Kellogg :

Jeudi, le 17 septembre, un citoyen est venu à la maison d'Etat, disant que Kellogg et d'autres individus de son parti désiraient avoir un entretien avec McEnery, Penn et d'autres personnes de leur parti, dans le but d'assurer le maintien de ordre et de la paix.

C'est un fait acquis à l'histoire que le peuple de la Louisiane a fait appel au Président des Etats Unis pour être délivré de l'usurpation créée et établie par le pouvoir fédéral seulement et qu'il a été repoussé avec insulte par l'avocat-général qui a été traître avec indifférence et que tenant législatif du gouvernement fédéral pour obtenir son secours dans deux sessions successives, qu'il a invoqué l'aide de la Cour Suprême des Etats-Unis pour le redressement de l'outrage commis contre ses droits par un juge fédéral inférieur, Durell, et que la Cour Suprême n'est trouvée sans juridiction et impuissante à prendre connaissance de la cause.

Il ne restait au peuple de la Louisiane qu'un seul espoir, c'était l'espoir d'un tentacle partiel seulement.

Le terme du gouverneur est de quatre ans et le terme actuel expire en janvier 1877. Les fonctionnaires d'Etat ont, le même terme et les sénateurs siègent quatre ans, mais la moitié sont élus tous les deux ans. A l'élection de novembre 1872, un Trésorier d'Etat, les membres de la Chambre des représentants et la moitié des sénateurs doivent être choisis avec l'addition de membres du Sénat pour remplir les vacances qui pourraient exister de décès ou autres causes. De sorte que le plus que nous pouvions espérer d'obtenir par l'élection était un Trésorier d'Etat et une majorité dans la législature.

La Constitution de la Louisiane soumet le gouverneur à une mise en accusation, mais que ce soit des deux tiers des membres présents pour une condamnation Comme une moitié des sénateurs sont nommés pour le même terme que le gouverneur, l'élection par l'opposition de la population Kellogg de tous les membres du Sénat à être en novembre, laisserait encore Kellogg et ses collègues au pouvoir, et le peuple resterait sous le joug continuation de cette usurpation jusqu'à l'expiration constitutionnelle du terme en janvier 1879.

Le seul partiel que fût le remède à espérer, le peuple de la Louisiane résolut de profiter de cette élection comme du dernier moyen pour les délivrer. Les gens de couleur n'ont ni les moyens ni le désir de voyager ; et ce recensement, tout en pouvant donner des renseignements exacts sur la population de couleur, n'est pas un exposé correct en ce qui concerne la population blanche.

Ce recensement inuique qu'il y avait en juillet et août 1870 :

Blancs du sexe masculin	183 (63)
Gens de couleur du	178 784
Excédant de blancs	4 247

Sur le nombre de blancs ci-dessus il y en avait au-dessus de 21 ans..... 87 066

Sur le nombre des gens de couleur ci-dessus il y en avait au-dessus de 21 ans..... 86 913

Excédant de blancs au-dessus de 21 ans..... 153

Par une règle arbitraire, les compilateurs du recensement ont classé parmi les gens au-dessus de 21 ans toutes les personnes dont l'âge était inconnu. On sait que presque tous les blancs au-dessus de l'âge de puberté sont capables de dire leur âge, de sorte que peu de blancs auront été mal classés.

Tandis que beaucoup de nègres ne peuvent donner un renseignement exact sur ce sujet. Très peu de blancs au-dessous de 21 ans ont donc été classés au-dessus de cet âge, tandis que beaucoup de nègres au-dessous de 21 ans auront été classés au-dessus de 21 ans, par suite de leur ignorance sur leur âge.

Ce recensement a été fait sous les auspices du parti républicain, et on n'allègue pas qu'il ait été injuste pour la population de couleur ni qu'il ait diminué la force numérique de cette race, composée des amis et adhérents de ce parti.

Il donne les chiffres suivants :

Population de couleur	364.210
do. blanche	362,065
Excédant de la population de couleur	2,145
Blancs	183,631
Blanches	179,634
Excédant de blancs	3,997
Femmes de couleur	185,426
Hommes do.	178,784
Excédant de femmes de couleur	6,642

Cette disparité dans les deux sexes des deux races respectivement, montre que si la proportion de un à cinq, est une base correcte pour l'évaluation du nombre des votants de la race blanche avec son excédant de 3,997, une proportion différente doit être prise pour fixer celui de la race de couleur avec son excédant de 6,642 femmes.

Comme faisant partie de l'historique des événements et comme preuve de notre situation désespérée, nous insérons ici un appel au président des Etats-Unis par le comité de 70, appel qui lui a été envoyé par télégraphe le 9 septembre 1874, dont on n'a tenu aucun compte, et qui, nous avons lieu de le croire, a été supprimé et ne jamais pu passer sous les yeux du Président.

Nouvelle-Orléans, 9 septembre 1874.

A son Excellence U. S. Grant, président à Washington, D. C.

Monsieur,

Par ordre du comité des 70, dont je suis président, je vous soumets les résolutions et l'appel suivants, adoptés à une réunion libre son.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement,

R. H. MARR.

Salle du Comité des 70, Nille-Orléans, 8 sept. 1874.

Résolu que ce Comité, ait nom des conservateurs de la Louisiane, adresse l'appel suivant au Président des Etats-Unis.

A Son Excellence U. S. Grant, Président des Etats-Unis d'Amérique.

Nous connaissons maintenant assez le chevalier d'Eon pour ne pas nous étonner de le voir, une semaine après les événements que nous avons racontés, guéri ou à peu près de sa double blessure, par un de ces miracles d'énergie et de vitalité familiers à une constitution taillée pour les aventures, et sur l'acier de laquelle tout glissait, même la douleur, courant la poste et brûlant les chemins dans la direction de Paris.

Nous connaissons aussi assez notre héros pour n'être pas surpris d'apprendre ce qui suit : à peine après avoir hâtivement rendu du compte de sa mission à M. Rouillé, son ministre, et reçu les éloges et les promesses auxquels son succès lui donnait droit, il sollicita un congé de repos, qu'il employa, au lieu d'aller à Tonnerre boire en famille le vin de ses vignes, à chercher incognito à Paris, avec la fièvre d'une double impatience, celle de l'amour et celle de la vengeance, la trace d'Olga et de son ravisseur.

Le chevalier n'avait pas de préjugés. Il ne fit point confidence de ses griefs au lieutenant de police et se garda bien de mettre les limiers de M. Berryer dans la confidence de ses investigations. Il ne s'en rapporta qu'à lui du soin de dépister son odieux mais habile rival, et, sur une inspiration subite, qui faisait honneur à son plus comme on va le voir, il alla tout d'abord aux informations et aux nouvelles auprès de Mme de Pompadour.

Non qu'il ait fait appel directement au concours de la favorite. Mme de Pompadour n'aimait ni l'ambitieux prince de Conti, ni le spirituel comte de Broglie, c'est-à-dire les deux chefs successifs de cette agence mystérieuse de la correspondance secrète du Louis XV à l'étranger. Ce ministère caché, faisant sourdement la guerre à l'autre, ce vaste réseau de négociations indépendantes, servi par des diplomates de cape et d'épée, dans les fils duquel avait déjà trébuché le pied de plus d'un puissant personnage qui, dans sa chute, s'était cassé le nez, ne disait pas qui vaille à Mme de Pompadour. Tout ce qui touchait à ce nid d'intrigues lui était justement suspect et excitait en elle la double jalousie de la femme et de la maîtresse.

Le chevalier d'Eon n'eut donc garde de se recommander de ses services auprès de Mme de Pompadour, étaient un titre à la disgrace, et de solliciter, pour pénétrer dans l'intimité de la favorite, une invitation qui lui eût peut-être été refusée.

A continuer.)

ADRESSE AU PEUPLE DES ETATS-UNIS

Nouvelle-Orléans, 23 Septembre 1874.

Les soussignés, membres d'un comité nommé à une réunion du comité des 70, du comité central d'Etat et du comité de surveillance, représentant l'opposition à l'usurpation de William Pitt Kellogg, chargés de préparer un exposé des récents événements en Louisiane et une adresse au peuple des Etats-Unis, soumettent respectueusement ce qui suit à votre impartiale considération.

Il a été démontré et porté à la connaissance du peuple par la publication dans tous les principaux journaux des Etats-Unis, que peu de temps après l'élection de novembre 1872, par l'action du Régis du juge de district des Etats-Unis, ainsi et mise en vigueur par des soldats du gouvernement fédéral, envoyés pour cet objet de Pensacola à la Nouvelle-Orléans, la fraude d'Etat avait été saisie pendant la nuit.

Une prétendue Législature, composée en grande partie des candidats battus, a été organisée et William Pitt Kellogg a été imposé au peuple de la Louisiane comme gouverneur, et C. C. Antoine comme lieutenant gouverneur, quand tous deux avaient été battus par de fortes majorités, comme cela résultait du dépouillement récent des retours officiels des votes donnés.

Sans entrer dans les détails, il suffit pour le moment de compter du langage du conseil du Sénat des Etats Unis du 26 février, 1875, (Report No 457, 42e. Congrès, 3me session, page 14) :

"Votre comité est, en conséquence, amené à la conclusion que si l'élection tenue en novembre 1872, n'est pas absolument nulle en raison de fraudes commises, McEnery et ses collègues aux fonctions d'Etat et les personnes certifiées comme membres de la Législature par le Bureau de Défénet, devraient être reconnus comme le gouvernement légal de l'Etat ; en tenant compte de tous les faits établis devant votre comité, il n'y a pas à sortir de l'alternative que le gouvernement McEnery doit être reconnu par le Congrès ou que le Congrès doit pourvoir à une réélection."

Et plus loin, p. 45 :

"Si le Sénat est disposé à ne pas aller au-delà des retours officiels de l'élection, alors le gouvernement McEnery et sa Législature doivent être reconnus comme le gouvernement légal de l'Etat."

Personne ne croit, personne n'a l'audace de prétendre que Kellogg et ses associés ont été élus, le fait étant établi par le compte réel des retours officiels des votes donnés, fait en présence du comité du Sénat, que McEnery, Penn et leurs associés avaient été élus ; la seule question était de savoir si cette élection était nulle à raison de fraudes.

Protestant, comme nous le faisons, que le comité du Sénat n'avait pas à s'occuper de la question de fraude dans une élection d'Etat, et que le gouvernement fédéral dans toutes ses départements, était lié par les retours officiels des votes donnés, nous affirmons que le gouvernement McEnery a été légalement et régulièrement élu.

Le comité du Sénat et le peuple des Etats-au Nord, ont été généralement induits en erreur et "sont arrivés à une fausse conclusion en admettant comme vraies les deux propositions suivantes.

1o.- Que les votants de couleur en Louisiane dépassaient de beaucoup en nombre les votants blancs ;

2o.—Que les votants de couleur et les républicains blancs avaient voté en masse pour la liste Kellogg.

1o.—Le recensement de 1870 a été fait pendant les mois de juillet et d'août, au moment où il est connu que des milliers de blancs sont absents de l'Etat pour leurs affaires ou pour leurs plaisirs. Les gens de couleur n'ont ni les moyens ni le désir de voyager ; et ce recensement, tout en pouvant donner des renseignements exacts sur la population de couleur, n'est pas un exposé correct en ce qui concerne la population blanche.

Ce recensement inuique qu'il y avait en juillet et août 1870 :

Blancs du sexe masculin	183 (63)
Gens de couleur du	178 784
Excédant de blancs	4 247

Sur le nombre de blancs ci-dessus il y en avait au-dessus de 21 ans..... 87 066

Sur le nombre des gens de couleur ci-dessus il y en avait au-dessus de 21 ans..... 86 913

Excédant de blancs au-dessus de 21 ans..... 153

Par une règle arbitraire, les compilateurs du recensement ont classé parmi les gens au-dessus de 21 ans toutes les personnes dont l'âge était inconnu. On sait que presque tous les blancs au-dessus de l'âge de puberté sont capables de dire leur âge, de sorte que peu de blancs auront été mal classés.

Tandis que beaucoup de nègres ne peuvent donner un renseignement exact sur ce sujet. Très peu de blancs au-dessous de 21 ans ont donc été classés au-dessus de cet âge, tandis que beaucoup de nègres au-dessous de 21 ans auront été classés au-dessus de 21 ans, par suite de leur ignorance sur leur âge.

Ce recensement a été fait sous les auspices du parti républicain, et on n'allègue pas qu'il ait été injuste pour la population de couleur ni qu'il ait diminué la force numérique de cette race, composée des amis et adhérents de ce parti.

Il donne les chiffres suivants :

Population de couleur	364.210
do. blanche	362,065
Excédant de la population de couleur	2,145
Blancs	183,631
Blanches	179,634
Excédant de blancs	3,997
Femmes de couleur	185,426
Hommes do.	178,784
Excédant de femmes de couleur	6,642

Cette disparité dans les deux sexes des deux races respectivement, montre que si la proportion de un à cinq, est une base correcte pour l'évaluation du nombre des votants de la race blanche avec son excédant de 3,997, une proportion différente doit être prise pour fixer celui de la race de couleur avec son excédant de 6,642 femmes.

Comme faisant partie de l'historique des événements et comme preuve de notre situation désespérée, nous insérons ici un appel au président des Etats-Unis par le comité de 70, appel qui lui a été envoyé par télégraphe le 9 septembre 1874, dont on n'a tenu aucun compte, et qui, nous avons lieu de le croire, a été supprimé et ne jamais pu passer sous les yeux du Président.

Nouvelle-Orléans, 9 septembre 1874.

A son Excellence U. S. Grant, président à Washington, D. C.

Monsieur,

Par ordre du comité des 70, dont je suis président, je vous soumets les résolutions et l'appel suivants, adoptés à une réunion libre son.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement,

R. H. MARR.

Salle du Comité des 70, Nille-Orléans, 8 sept. 1874.

Résolu que ce Comité, ait nom des conservateurs de la Louisiane, adresse l'appel suivant au Président des Etats-Unis.

A Son Excellence U. S. Grant, Président des Etats-Unis d'Amérique.

Le Comité des 70, corps qui représente proprement les Conservateurs de la Louisiane, se référant à votre ordre récent qui place une partie de l'armée des